



Installer un moteur de clim sur la toiture

Par **Poussinjaune**, le **26/09/2011** à **19:37**

Bonjour,
Je souhaite procéder à l'installation d'un climatiseur réversible dans mon appartement dont je suis propriétaire.
Je suis dans un immeuble de 1900. L'appartement est situé en 4ème étage sous toit. Il y a 10 copropriétaires en tout.
L'entrepreneur a étudié que la meilleure solution est de placer le climatiseur au dessus de la cheminée et de placer le moteur sur le toit soit posé sur un support de toit soit en le fixant sur le bâtis rassemblant les canons de cheminées de l'immeuble.
Vu le type d'installation, mise à part la demande d'autorisation auprès du syndic lors de l'AG, y a-t-il d'autres mesures à prendre?
Y a-t-il des particularités pour me protéger pénalement et civilement en cas de problème si jamais je suis autorisé à faire l'installation?
Je vous remercie de vos réponses.

Par **amajuris**, le **26/09/2011** à **19:52**

bjr,
il serait peut être opportun de demander à votre mairie ce qu'elle en pense si le moteur est visible depuis le domaine public.
cdt

Par **Poussinjaune**, le **26/09/2011** à **20:49**

Je poserais la question mais même si il n'y a aucune visibilité depuis le sol? Le seul bâtiment qui est à la même hauteur que le mien n'a de visibilité sur cette partie de toit...